

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2025-2026

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 27 mars 2025, à 19 heures 15

8. CONSULTATIONS

8.7. ÉCOLE SECONDAIRE ADAPTÉ À TA SITUATION (SAS) ET ÉCOLE JOHN-F.-KENNEDY – MODIFICATIONS AUX ACTES D'ÉTABLISSEMENT (RETOUR : 15 MARS 2025)

8.7.2. Résolution

(CP/25-03/08)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-02-060 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 4 février 2025, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Conseil d'établissement de l'école Secondaire Adapté à ta Situation (SAS), du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy et, exceptionnellement, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique édicte que l'école est établie par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;

ATTENDU QUE l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école ;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents ;

ATTENDU QUE considérant la nature des modifications et le caractère exceptionnel du dossier à l'école SAS et à l'école John-F.-Kennedy, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys consulte également le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM) ;

ATTENDU QU'actuellement les groupes de Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) ainsi que les groupes de soutien à la structure de la pensée autistique utilisant une méthode d'enseignement explicite et différencié

(MEED) à l'école secondaire du SAS occupent des locaux à l'école John-F.-Kennedy dans l'édifice Pierrefonds ;

ATTENDU QUE l'horaire à l'école secondaire du SAS est de 8h30 à 15h12, à l'exception du jour 7 où les cours se terminent à 11h, et se déroule sur 10 jours ;

ATTENDU QU'à partir du 1er juillet 2025, les groupes de PFAE seront localisés à l'école secondaire de l'Altitude et relèveront de la direction de cette école ;

ATTENDU QUE l'horaire à l'école secondaire de l'Altitude est de 9h à 15h40 et est rotatif sur 18 jours;

ATTENDU QU'à partir du 1er juillet 2025, les groupes de MEED seront relocalisés à l'école secondaire Dorval-Jean-XIII et relèveront de la direction de cette école ;

ATTENDU QUE l'horaire à l'école secondaire Dorval-Jean-XIII est de 9h30 à 16h00 et est rotatif sur 9 jours;

ATTENDU QUE l'école secondaire du SAS cessera d'utiliser les locaux de l'édifice Pierrefonds ;

ATTENDU QUE des travaux seront entrepris dans les locaux de l'édifice Pierrefonds puisque seule l'école John-F.-Kennedy occupera dorénavant ces locaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les actes d'établissement de l'école secondaire du SAS et de l'école John-F.-Kennedy afin qu'ils reflètent l'usage réel des immeubles mis à leur disposition ;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 5 février au 15 mars 2025 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation et a créé un sous-comité chargé de lui faire des recommandations ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document de consultation soumis, des recommandations émises par son sous-comité, par l'école John-F.-Kennedy, par le CCSEHDAA et par le SEOM ainsi que des résultats du sondage qui a été mené auprès des élèves et parents de l'école secondaire du SAS et émettre leurs propres commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents n'ont pas eu le bénéfice, considérant la courte durée de ladite consultation, de connaître l'avis qu'aurait pu émettre le conseil d'établissement de l'école secondaire du SAS à l'égard de la présente consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents sont d'avis qu'il serait préférable, considérant le caractère spécifique des deux programmes qui forment l'école secondaire du SAS à Pierrefonds, que les groupes PFAE et MEED demeurent dans un même établissement ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents comprennent toutefois qu'aucune école du CSSMB, ou à sa disposition, ne peut actuellement accueillir les deux groupes de façon viable et à long terme et que la transformation de l'édifice Allancroft, ou l'ajout de classes modulaires, ne sont pas une option compte tenu des restrictions budgétaires décrétées par le ministère de l'Éducation du Québec ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents comprennent que l'école de l'Altitude dispose de suffisamment de place pour accueillir soit le groupe PFAE, soit le groupe MEED, mais que l'école Dorval-Jean-XIII dispose d'assez de place pour accueillir le groupe MEED, mais pas le groupe PFAE ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents estiment que l'école secondaire du SAS répond actuellement aux besoins distincts des groupes PFAE et MEED en leur offrant une scolarisation dans un environnement éducatif plus encadré, avec des classes plus petites et des espaces dédiés leur offrant un sentiment de sécurité ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pris connaissance des inquiétudes et préoccupations des élèves et parents de l'école secondaire du SAS qui ont été sondés quant à la perspective de poursuivre leur scolarisation dans une école secondaire régulière, considérant la taille des écoles Dorval-Jean-XIII et de l'Altitude (niveau sonore, gestion des foules, risque d'intimidation, etc.) ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents voient néanmoins d'un œil favorable la possibilité d'offrir aux élèves des groupes PFAE et MEED une intégration totale ou partielle dans les classes régulières des écoles où ils seront relocalisés, lorsqu'ils se sentiront prêts et en confiance ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents voient également d'un œil favorable la possibilité de permettre aux élèves des groupes PFAE et MEED de bénéficier des locaux spécialisés des écoles où ils seront relocalisés (classes de sciences, de musique, d'art plastique, gymnase) ainsi que des activités et services qui sont actuellement offerts aux élèves réguliers de ces deux écoles (activités pédagogiques, activités sportives, etc.) ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont des réserves sur l'impact que pourrait avoir tout changement de l'encadrement et de la structure dont bénéficient actuellement les élèves des groupes PFAE et MEED au sein de l'école secondaire du SAS, dont notamment le changement d'horaire ou l'imposition d'un uniforme scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame Katherie Rochette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les modifications aux actes d'établissement des écoles du SAS et John-F.-Kennedy soumises par le Service de l'organisation scolaire avec les recommandations suivantes :

- **QUE** les élèves des groupes PFAE et MEED conservent leur appartenance à l'école secondaire du SAS et maintiennent, avec les adaptations nécessaires, le milieu de vie et l'encadrement qui y est en place actuellement, dont notamment :
 - En leur donnant accès au même nombre de classes et de locaux, dont ils disposent actuellement, dont notamment à des casiers distincts; à une salle d'apaisement et à une salle de jeux, dans un corridor protégé et isolé des autres élèves de l'école où ils seront chacun relocalisés ;

- En conservant le code de vie de l'école secondaire du SAS ;
 - En conservant le même horaire que celui actuellement en vigueur au SAS (scolarisation de 8h30 à 15h avec des cours sur un horaire de 10 jours) ;
 - En leur donnant accès aux mêmes services que ceux qu'ils ont actuellement, tant au niveau des ressources enseignantes, professionnelles (techniciennes en éducation spécialisées) et matérielles (par exemple l'accès à des repas communautaires ou déjeuner), etc. ;
 - En leur permettant de prendre leurs repas et leurs pauses dans leur groupe classe ou dans un endroit qui leur est dédié et non en même temps que les autres élèves de l'école où ils seront chacun relocalisés ;
 - En maintenant la pleine autonomie de l'équipe-école de l'école secondaire du SAS dans la gestion de la scolarisation des groupes PFAE et MEED ;
- **QUE** des accommodations à l'horaire soient mises en place afin de permettre le déplacement sécuritaire et serein des élèves des groupes PFAE et MEED dans les écoles où ils seront chacun relocalisés, c'est à dire à l'extérieur des heures de déplacement des élèves actuels des écoles Dorval-Jean-XIII (groupe MEED) et de l'Altitude (groupe PFAE) ;
 - **QUE** soit maintenu le conseil d'établissement qui a été institué au sein de l'école secondaire du SAS ;
 - **QUE** soit maintenue l'offre de transport actuellement offerte aux élèves des groupes PFAE et MEED ;
 - **QUE** soient exécutés, avant la rentrée scolaire, tous les travaux nécessaires et appropriés dans les locaux qui seront occupés par les élèves des groupes PFAE et MEED dans les écoles Dorval-Jean-XIII (groupe MEED) et de l'Altitude (groupe PFAE) afin de garantir leur sécurité et de faciliter leur intégration sécuritaire, sereine et bienveillante ;
 - **QUE** soient exécutés, avant la rentrée scolaire, tous les travaux nécessaires et appropriés dans les locaux qui seront dorénavant occupés par les élèves de l'école John-F.-Kennedy afin d'éviter tout bouleversement et de garantir leur sécurité ;
 - **QUE** soit mis en place un service de garde pour les élèves de l'école John-F.-Kennedy dans l'édifice Pierrefonds afin de répondre aux besoins des élèves et de leurs familles ;
 - **QUE** soit bonifiée l'offre de services adaptés pour les élèves de l'école John-F.-Kennedy dans l'édifice Pierrefonds afin de leur offrir des services supplémentaires tels que des salles multisensorielles, des bains thérapeutiques, des salles de décharge et des salles d'apaisement, le tout afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves ;
 - **QUE** le CSSMB consulte les élèves et les parents de l'école secondaire du SAS sur l'opportunité d'imposer le port de l'uniforme qui est actuellement imposé aux élèves réguliers des écoles Dorval-Jean-XIII et de l'Altitude, à tous les élèves des groupes PFAE et MEED ou, **SUBSIDIAIREMENT**, de permettre l'exemption de certains élèves du port de l'uniforme qui est actuellement imposé aux élèves réguliers des écoles Dorval-Jean-XIII et de l'Altitude, et de leur permettre de respecter plutôt le code couleur associé à l'école où ils seront relocalisés

(chandail rouge ou noir pour l'école Dorval-Jean-XIII et gris et noir pour l'école de l'Altitude) ;

- **QUE** le CSSMB respecte, dans la mesure du possible, les besoins exprimés par le conseil d'établissement de l'école secondaire du SAS et par les parents des élèves des groupes PFAE et MEED (notamment dans le cadre du sondage qui a récemment été réalisé auprès des élèves) ;
- **QUE** le CSSMB implique les parents des élèves des groupes PFAE et MEED dans l'intégration des élèves au sein de l'école où ils seront relocalisés, notamment en créant ou en les intégrant dans des comités de transition, et ce dans le but de leur permettre de fournir des commentaires et recommandations pour favoriser la transition harmonieuse et facilitante des élèves ;
- **QUE** des activités de transition soient offertes aux élèves des groupes PFAE et MEED (notamment vidéos des nouveaux locaux, visites, etc.) afin de permettre leur intégration sécuritaire, sereine et bienveillante dans les écoles où ils seront relocalisés ;
- **QUE** des activités de sensibilisation soient mises en place pour tous les élèves actuels des écoles Dorval-Jean-XIII et de l'Altitude, leur parents et le personnel afin de permettre l'intégration sécuritaire, sereine et bienveillante des élèves des groupes PFAE et MEED dans les écoles où ils seront relocalisés ;
- **SUBSIDIAIREMENT, si le maintien du même horaire que celui actuellement en vigueur à l'école secondaire du SAS n'est pas possible :**
 - **QUE** soient mises en place des contraintes dans la maquette horaire afin que les élèves des groupes PFAE et MEED aient une séquence de cours la plus régulière possible.

(Proposé par madame Katherie Rochette - Proposition adoptée à l'unanimité)